

Le magazine des locataires d'Alcéane # 18 - Janvier 2023

Alcéane home

A close-up photograph of a person's hand, wearing a red sweater, adjusting a white radiator valve. The valve is connected to a metal pipe. The background is slightly blurred, showing a white radiator and a window with blinds.

**PENSONS ECO GESTES
POUR LA PLANÈTE
ET NOS ÉCONOMIES !**



météorologiques

MuMa - Le Havre

26 novembre 2022
5 mars 2023

muma-lehavre.fr



CERCLE DES
MÉCANICIENS
DU MUMA

SIEMENS Gamesa



SEAFRIGO



NORMANDE





FLORENT SAINT MARTIN
PRÉSIDENT

Édito

Madame, Monsieur, cher-ère locataire,

Après une année 2022 particulièrement chahutée, 2023 se présente de nouveau sous le sceau de l'incertitude.

Alcéane, dans le cadre de ses missions et responsabilités, se doit d'agir au mieux pour vous préserver. Pour ce faire, vous pouvez compter sur l'engagement et la détermination sans failles de tous nos professionnels.

Pour limiter l'impact de la crise énergétique et climatique, nous intensifions fortement le programme de réhabilitations thermiques de nos résidences déjà engagé depuis des années. C'est l'axe majeur de notre plan d'investissement pour améliorer la performance énergétique de vos logements, qui doivent être moins énergivores et plus confortables.

Pour illustrer cette dynamique, vous trouverez dans les pages suivantes des informations sur nos chantiers en cours ou récemment livrés. Entre 2023 et 2027, Alcéane programmera la réhabilitation thermique de plus de 3 600 logements, soit un quart du parc !

Minimiser ses consommations et réduire son impact sur l'environnement passe également par les éco gestes au quotidien, des gestes simples comme débrancher ses appareils électriques, éteindre les lumières, aérer son logement... Des évidences que nous vous encourageons plus que jamais à mettre en pratique.

Sur ce thème éminemment d'actualité, vous trouverez également dans ce magazine, toutes les informations pratiques sur la mise en œuvre de l'obligation réglementaire d'individualisation des frais de chauffage. Vous comprendrez comment sont définies et appliquées les règles de répartition et de facturation.

Dans cette période de tension où l'inflation, la hausse du prix de l'électricité et du gaz en particulier impactent considérablement votre budget, Alcéane est à votre écoute. N'hésitez pas à vous rapprocher de nos services si vous rencontrez des difficultés financières. Les coordonnées de tous les contacts et sites utiles pour connaître vos droits, ou faciliter vos démarches figurent dans ce dossier.

Ce début d'année est aussi le moment de vous présenter vos nouveaux représentants, élus le 14 décembre 2022 pour un mandat de quatre ans. Ils défendent vos droits en participant aux prises de décisions lors des commissions et séances du Conseil d'Administration.

L'année 2023 s'ouvre devant nous, j'espère qu'elle nous réservera le meilleur.

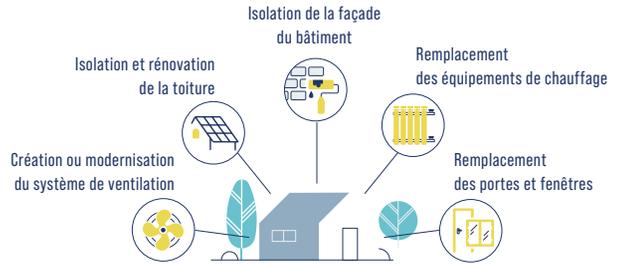
Je vous souhaite une excellente année, pour vous même et ceux qui vous sont chers.

Eco-rénover : améliorer les performances énergétiques et le confort des logements

Face aux enjeux climatiques et à l'augmentation des prix de l'énergie, Alcéane donne un coup d'accélérateur à l'amélioration de la performance énergétique de son patrimoine avec les opérations d'éco-rénovation. L'objectif étant d'atteindre 6 000 logements rénovés d'ici à 2035 en ciblant les logements les plus énergivores et en déployant ces chantiers à l'échelle de quartiers entiers.

Cette action fait sens et les résultats sont là : en 2021, plus de 13 000 tonnes de CO2 ont été évitées grâce aux travaux réalisés, soit l'équivalent de la consommation électrique, hors chauffage, d'une ville de 60 000 habitants.

Une éco-rénovation, c'est quoi ?



58 logements - OCTEVILLE SUR MER



32 logements - GAINNEVILLE



148 logements - LAMOIGNON - LE HAVRE



30 logements - YPORT

Alcéane bénéficie de subventions pour un certain nombre d'opérations de l'Etat et de l'Europe (plans de relance) et de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole (programme local de l'habitat).

Financé par





Un nouvel élan pour les 12 logements d'Albert Copieux

La résidence située au Havre a connu une importante rénovation de ses logements (électricité, radiateurs, salles de bain...), de ses parties communes, caves et greniers, ainsi que l'isolation des pignons, le nettoyage et la mise en valeur de l'architecture du bâtiment puis des espaces extérieurs (rénovation du stationnement, gestion des déchets ménagers...).



Une 3^e résidence à Epouville.

Après Vert Village et les Briquetiers, les 29 logements dont 9 pavillons, prioritairement dédiés aux seniors, et les 20 appartements semi-collectifs de la rue du Stade, prennent forme. La livraison est prévue mi-2023. Les administrateurs d'Alcéane ont eu l'occasion de visiter le chantier le 9 novembre dernier.



Le centre d'Octeville-sur-Mer en pleine rénovation

Alcéane a achevé la démolition de logements anciens dégradés. Ils seront prochainement remplacés par 35 logements locatifs neufs et des commerces. L'actuelle supérette de la rue Félix Faure y sera transférée, sans arrêt de son activité. L'ensemble, compris entre les rues Félix Faure, Fafin et de Verdun, devrait être livré à la fin de l'année 2024.

Financement Plan de relance au titre du renouvellement urbain.



Balzac : de 73 à 74 logements !

La réhabilitation visait à renforcer le confort des locataires grâce à l'isolation par l'extérieur des façades et toitures, au changement des fenêtres, des radiateurs et du système de ventilation. Les parties communes ont été modernisées avec 3 nouveaux halls d'entrée, de nouveaux revêtements de sols et une remise en peinture... Les espaces verts, la collecte des déchets ménagers, passée en colonnes enterrées, et les cheminements piétons ont également été repensés. Dans le même temps, un ancien local inutilisé en rez-de-chaussée a été transformé en logement adapté pour les personnes à mobilité réduite.



UNE CONVENTION POUR AUGMENTER L'INSTALLATION DE COLONNES ENTERRÉES

Depuis plusieurs années, Alcéane multiplie l'installation de colonnes enterrées sur son patrimoine pour faciliter la collecte de déchets ménagers, renforcer la propreté aux abords des résidences, la qualité et la quantité de déchets recyclables collectés et réduire les troubles musculo-squelettiques des personnels d'entretien et de collecte. Aussi, Alcéane et la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole ont signé une convention avec l'objectif de passer de 35 à 60% des logements de l'Office équipés, entre début 2022 et fin 2026. En 2022, Maison Blanche à Gainneville, Le Vallon au Mont-Gaillard, Vélodrome et Fort de Tourneville au Havre ont bénéficié de ces installations. En 2023, les colonnes des résidences havraises Balzac et Les Sports seront mises en service.

Des petits gestes qui changent tout !

Au quotidien, nous pouvons tous réduire notre consommation d'énergie et devenir un éco citoyen !

C'est si facile d'éteindre la lumière quand nous sortons d'une pièce, de couper l'eau du robinet quand on se lave les dents ou de laver son linge à basse température... Des petits gestes anodins faciles à faire qui sont bons pour la planète et les économies. Alors, adoptons tous ces nouveaux comportements ou changeons nos habitudes.

À TÉLÉCHARGER SUR ALCEANE.FR

Le guide des éco gestes dans la rubrique Je suis locataire / Mon logement

EN SAVOIR PLUS

Ademe.fr
Ecologie.gouv.fr/chaque-geste-compte



AÉRER, C'EST ÉCONOMISER !

Ouvrez vos fenêtres 10 minutes par jour, c'est le geste quotidien qui permet d'avoir un air sain dans votre logement et de réaliser des économies !

Aérer permet de chasser l'humidité et de renouveler l'air de la pièce. Vous consommerez moins d'énergie pour chauffer un air sec qu'un air humide !



Aérez tous les jours : c'est bon pour votre santé !

QUELQUES CONSEILS POUR GARANTIR UN AIR SAIN DANS VOTRE LOGEMENT :

- N'obstruez pas les grilles et les systèmes de ventilation et entretenez-les,
- Aérez dès que vous créez un excès d'humidité (bain, douche, lessive, cuisson, etc.),
- Étendez votre linge en extérieur si possible ou dans une pièce bien ventilée,
- Laissez quelques centimètres d'espace entre vos meubles et les murs pour que l'air circule bien.

côté salle de bains



PRIVILÉGIEZ LES DOUCHES

qui consomment en moyenne entre 25 et 100 litres d'eau alors qu'un bain c'est en moyenne 250 litres d'eau.



FERMEZ LE ROBINET

lors du brossage des dents, du rasage ou du lavage des mains. Vous réduirez votre consommation de moitié.



INSTALLEZ DES MOUSSEURS

sur vos robinets pour réduire le débit de l'eau et donc consommer moins d'eau.



NETTOYEZ LES VENTILATIONS

une fois par mois et ne les bouchez pas car elles permettent de renouveler l'air de la pièce.



AÉREZ VOTRE SALLE DE BAINS

au moins 10 minutes par jour pour faire sortir l'excès d'humidité.



NE JETEZ PAS LES LINGETTES

dans les toilettes : ce n'est pas écologique et vous risquez de boucher les canalisations.

côté cuisine



DÉGIVREZ RÉGULIÈREMENT

votre congélateur et votre réfrigérateur. Ne les placez pas près d'une source de chaleur.



RÉGLEZ LES TEMPÉRATURES

4°C pour le réfrigérateur et -18°C pour le congélateur. + 1 degré = + 5% sur la facture.



DÉPOUSSIÉREZ LA GRILLE ARRIÈRE

de votre réfrigérateur 2 fois par an et laissez circuler l'air derrière votre appareil.



COUVREZ VOS CASSEROLES

pour réduire le temps de cuisson et adaptez la taille de votre casserole à vos plaques.



COUPEZ VOTRE ROBINET

pendant la vaisselle à la main. Ne laissez pas l'eau couler en continu pendant le lavage.



LAVEZ À BASSE TEMPÉRATURE

à 30 °C pour le linge et utilisez le mode ECO du lave vaisselle.

côté pièces de vie



DORMEZ AU FRAIS

16 ou 17°C suffisent la nuit dans votre chambre pour bien dormir. C'est plus sain et économique !



ÉTEIGNEZ LA LUMIÈRE

en quittant une pièce et privilégiez des ampoules basse consommation et la lumière du jour.



FERMEZ LES VOLETS

et tirez les rideaux pour garder la chaleur de la pièce pendant la nuit.



NE COUVREZ PAS VOS RADIATEURS

avec du linge ou ne placez pas de meubles devant pour une meilleure diffusion de la chaleur.



ADOPTEZ LE NUMÉRIQUE

RESPONSABLE en utilisant des multiprises avec interrupteur ou des prises programmables.



AÉREZ TOUS LES JOURS

au moins 10 minutes pour assainir l'air de votre logement.

L'individualisation des frais de chauffage



Dans toutes les résidences collectives, chauffées collectivement et lorsque cela est techniquement possible, chaque logement doit désormais être équipé d'un appareil, appelé répartiteur, permettant de connaître et de réguler sa consommation d'énergie. Il s'agit de l'individualisation des frais de chauffage.

Alcéane en tant que propriétaire a installé des compteurs individuels dits répartiteurs de frais de chauffage (RFC) dans les immeubles dotés d'un chauffage collectif.

Ces répartiteurs fixés sur les radiateurs permettent de déterminer la part de chaleur consommée dans les logements d'immeuble collectif et ainsi calculer les charges de chauffage. Aussi, si vous êtes locataire d'un logement dans un immeuble collectif et chauffé collectivement, vous payez une facture énergétique s'appuyant, entre autre, sur votre consommation : c'est l'individualisation des frais de chauffage.

Toutefois, ce décompte de chauffage ne sera pas 100% individualisé puisqu'il est réparti de la façon suivante :

Le relevé de consommation s'effectue automatiquement et à distance sans dérangement. Aucune action de votre part n'est nécessaire.

En cas de dysfonctionnement, contactez la société ASTERIOT : maintenance@asteriot.fr ou au 06 24 72 60 74

La consommation d'énergie dont :

- **70%** de consommation individuelle indexée par le répartiteur.
- **30%** de charges liées aux frais communs à l'immeuble.

Les charges fixes calculées à la surface chauffée

Ces charges correspondent à l'entretien / maintenance de l'équipement, l'eau et l'électricité nécessaires au fonctionnement de la chaufferie.

➔ **Donc, même si vous éteignez tous vos radiateurs, vous ne verriez pas vos charges de chauffage réduites à zéro.**



Des coefficients de pondération par radiateurs et par immeubles ont été appliqués en fonction de l'exposition du logement pour ne pas pénaliser les locataires concernés par une exposition défavorable (par exemple, les logements

exposés au nord, sous les toitures, sur les caves...). Ainsi, ces coefficients sont l'assurance de préserver l'équité des locataires d'un même immeuble dans la répartition des charges de chauffage.

Pensez à votre conseiller social pour vos difficultés de paiement

Disponibles et à votre écoute, les conseillers sociaux d'Alcéane vous reçoivent sans ou sur rendez-vous pour vous permettre d'échanger et de trouver une solution lors de vos premières difficultés de paiement de votre loyer.

Ils chercheront avec vous une solution, vous informeront des aides auxquelles vous pouvez prétendre et vous orienteront vers des professionnels adaptés à vos besoins (CAF, CCAS, CMS).

Le conseiller social de votre résidence organise une permanence sans rendez-vous chaque semaine entre 8h30 et 12h30. N'hésitez pas à le rencontrer au 444 avenue du Bois au Coq 76600 Le Havre (Tram A / Station Mare Rouge). Si son jour de permanence ne vous convient pas, vous pouvez prendre rendez-vous avec lui depuis votre compte locataire sur Alceane.fr ou l'appli mobile dans la rubrique Mes demandes.

>> RETROUVEZ LES COORDONNÉES DE VOTRE CONSEILLER SOCIAL SUR VOTRE COMPTE LOCATAIRE



**RENCONTREZ VOTRE CONSEILLER SOCIAL SANS RENDEZ-VOUS PENDANT SA PERMANENCE
AU 444 AVENUE DU BOIS AU COQ 76620 LE HAVRE**

LE LUNDI
de 8h30 à 12h30
pour les locataires :

Quartiers Sud
Mont-Gaillard
(Mont-Gaillard
Montessori
Charles Victoire)
Octeville-sur-Mer

LE MARDI
de 8h30 à 12h30
pour les locataires :

Centre-ville - Tourneville
Haut-Graville - Bléville
(Maurice Genevoix
Jean Delahaye - Plein Air
Madeleine de Maupin
Claudine - Quartier Neuf
Bourgogne - Théophile
Gautier - Sous Bretonne Jean
Cocteau)
Honfleur
Deauville

LE JEUDI
de 8h30 à 12h30
pour les locataires :

Caucriauville - Dollemard
Grand Hameau
Mont-Gaillard (Hameau
vert - Le Vallon - Ormaie) -
Mayville - Harfleur -
Criqueot l'Esneval - Yport
Etretat - Gainneville
Gournay - Sandouville
Gonfreville l'Orcher

LE VENDREDI
de 8h30 à 12h30
pour les locataires :

Bois de Bléville -
Mare Rouge - Bléville
(Saint Just - Paul Bouchez
Albert Samain
Bernard Lachèvre
Points Cardinaux)
Frileuse Aplemont
Montivilliers
Fontaine-la-Mallet
Epouville - Fontenay

Avec votre compte locataire, tous nos services à portée de main !



VOTRE LOYER

Payez en ligne ou complétez une demande de prélèvement. Vous pouvez également modifier votre RIB et votre date de prélèvement.



VOS AVIS D'ÉCHÉANCES

Consultez et téléchargez vos avis d'échéances dématérialisés ou bien souscrivez au service.



VOS DEMANDES

Contactez nos services pour demander une intervention, envoyer un document ou poser une question.



VOTRE ASSURANCE

Déposez votre attestation d'assurance habitation, suivez son enregistrement et consultez la date de votre prochaine échéance.



MON BADGE

Commandez et payez vos badges d'accès puis recevez-les directement chez vous, sans vous déplacer.



VOS CONTACTS

Retrouvez les numéros de téléphone de vos dépanneurs (CED, ascenseur, chauffage, ventilation...) ainsi que les coordonnées de votre contact de proximité et de votre conseiller social.



VOS INFOS PRATIQUES

Téléchargez vos guides utiles et accédez à une foire aux questions sur votre loyer, votre logement, votre contrat ou vos dépannages.



VOTRE COMPTE

Modifiez vos coordonnées mail et téléphoniques et personnalisez votre mot de passe.



depuis le site **Alcéane.fr**
ou l'appli mobile **Mon Alcéane**

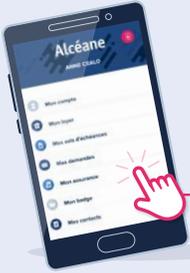
NOUVEAU

TÉLÉCHARGEZ VOS AVIS D'ÉCHÉANCES DEPUIS VOTRE COMPTE EN LIGNE

Quelque soit votre moyen de paiement, vous pouvez consulter et télécharger vos derniers avis d'échéances en cliquant sur *Mes avis d'échéances* depuis votre compte.

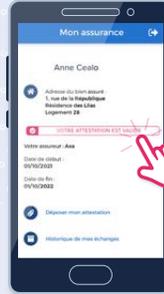
Si vous souhaitez bénéficier du service *zéro papier* et ne plus recevoir vos avis d'échéances par courrier, vous devrez souscrire au prélèvement automatique de vos loyers.

Comment déposez facilement votre attestation d'assurance sur votre compte locataire



ÉTAPE 1

Sur la page d'accueil, cliquez sur **Mon assurance**, puis sur **Accéder à mon espace assurance**.



ÉTAPE 2

Cliquez sur **Déposer mon attestation**.



ÉTAPE 3

Indiquez un mail ou un numéro de portable pour suivre le dépôt et l'enregistrement de votre attestation.



ÉTAPE 4

Ajoutez votre attestation au format PDF ou image JPEG.

Si le document n'a pu être traité automatiquement, vous devez compléter les informations manuellement.



ÉTAPE 5

Vous êtes notifié par sms ou mail du dépôt et d'enregistrement.



MA SITUATION

Sur l'écran d'accueil, vous connaissez la validité de votre attestation en cours et la conformité de la nouvelle attestation déposée.



HISTORIQUE DE MES ÉCHANGES

Vous pouvez suivre les étapes de traitement de votre nouvelle attestation.



Vous devez nous transmettre votre attestation d'assurance chaque année

SINON VOUS SEREZ FACTURÉ D'UN MONTANT DE 3,30 EUROS PAR MOIS jusqu'à la remise de l'attestation d'assurance à jour.

Ce montant correspond à une assurance prise par Alcéane pour garantir des dégâts éventuels du logement. **ATTENTION** : cette assurance souscrite par Alcéane en tant que propriétaire ne garantit pas les dommages que vous pourriez subir ou causer lors d'un sinistre.

Êtes vous éligible à la prime d'activité versée par la CAF ?



La prime d'activité est une aide financière versée par la CAF pour les travailleurs salariés ou indépendants avec des revenus modestes.

Le montant de la prime d'activité dépend de votre situation et des ressources de l'ensemble des membres du foyer. Le montant est calculé automatiquement et est personnalisé.

Si votre situation vous permet de bénéficier de la prime d'activité, vous pouvez estimer son montant avec le simulateur en ligne sur le site internet de la CAF. Vous ne devez pas être en congé parental, en congé sabbatique, en congé sans solde ni en disponibilité ou travailleur détaché.

La prime d'activité est versée mensuellement pendant 3 mois consécutif. Votre situation sera ensuite réévaluée tous les 3 mois. La prime d'activité est versée par la CAF tant que vos ressources et votre situation respectent l'ensemble des conditions d'attribution.



POUR QUI ?

Vous devez avoir une activité professionnelle, salariée ou indépendante, avec des revenus modestes.



QUEL MONTANT ?

Il dépend des ressources de l'ensemble des membres du foyer. Un simulateur du montant est accessible sur le site de la Caf.fr



COMMENT ?

Rendez-vous à votre CAF ou effectuez vos démarches sur le site de la CAF (Caf.fr puis rendez-vous sur Accueil Allocataires > Aides et démarches > Droits et prestations > Vie professionnelle > La Prime d'activité).



SOUS QUELLES CONDITIONS ?

- Avoir plus de 18 ans.
- Habiter en France de façon stable (au moins 9 mois dans l'année).
- Avoir une activité professionnelle ou être indemnisé au titre du chômage partiel / technique.
- Être français ou citoyen de l'espace économique européen ou Suisse ou avoir un titre de séjour en cours de validité depuis 5 ans minimum.
- Des conditions particulières s'appliquent si vous êtes étudiant ou apprenti.

**SEULE LA CAF
peut vous renseigner
sur la prime d'activité.**

Des sites internet pour connaître vos droits et faciliter vos démarches administratives

Mesdroitssociaux.gouv.fr

Ce site internet vous permet de consulter vos droits, simuler vos prestations et effectuer vos démarches.

Après quelques questions, le simulateur étudie votre situation et vous indique vos droits aux prestations et aides sociales nationales ou locales dont vous pourriez bénéficier.

Le site Mesdroitssociaux.gouv.fr vous permet d'estimer vos droits aux 19 aides sociales nationales ainsi qu'à de nombreuses aides locales :

- Autour de l'emploi : PPA – Prime d'Activité, ASS – Allocation de Solidarité Spécifique.
- Santé : ASI – Allocation Supplémentaire d'Invalidité, CSS – Complémentaire Santé Solidaire.
- Logement : AL – Aide au Logement, Chèque Énergie, Logement Social.
- Solidarité : RSA – Revenu de Solidarité Active, AAH – Allocation aux Adultes Handicapés, MVA – Majoration pour la Vie Autonome, Garantie Jeunes, APA – Allocation Personnalisée d'Autonomie, Livret d'Épargne Populaire.
- Famille : AF – Allocations Familiales, ASF – Allocation de Soutien Familial, CF – Complément Familial, PAJE – Allocation de base, Bourse de collège, Bourse de lycée.
- Retraite : ASPA – Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées.



Franceconnect.gouv.fr

Ce site vous permet d'accéder à de nombreux services en ligne pour vos démarches administratives.

France Connect, c'est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à plus de 1400 services en ligne comme le changement d'adresse en ligne, une demande de carte d'identité ou d'une carte vitale, la déclaration en ligne de la vente de votre véhicule...

Autant de démarches administratives facilitées par une connexion en ligne unique (un seul compte à créer !).

LORS DE CHANGEMENT PROFESSIONNEL OU PERSONNEL, CERTAINS DROITS PEUVENT VOUS ÊTRE OCTROYÉS

Alors n'hésitez pas à l'utiliser. C'est un outil simple et rapide d'utilisation pour évaluer vos droits mais aussi pour connaître les démarches à réaliser pour en bénéficier.

Vos nouveaux représentants des locataires



Les quatre représentants des locataires au Conseil d'Administration d'Alcéane ont été élus suite au dépouillement des votes qui s'est tenu le 14 décembre 2022.

Vos représentants disposent d'un véritable pouvoir au Conseil d'Administration d'Alcéane pour porter votre voix sur les décisions concernant l'avenir de votre résidence. Travaux à mener, entretien des parties communes, évolution des loyers, maîtrise des charges, gestion de la résidence, programme des travaux, avenir du quartier, sont les nombreux sujets sur lesquels ils s'exprimeront et décideront durant leurs quatre années de mandat.

➔ Sur 13 788 électeurs inscrits, 1 576 bulletins reçus pour le dépouillement.

EN PRÉSENCE DU COMMISSAIRE DE JUSTICE, MAÎTRE NISSEN, ONT OBTENU :

CNL
CONFÉDÉRATION NATIONALE
LOGEMENT

51,97 %

SOIT 2 SIÈGES

CGL
CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE
DU LOGEMENT

26,51 %

SOIT 1 SIÈGE

CLCV
CONSOMMATION LOGEMENT
ET CADRE DE VIE

21,52 %

SOIT 1 SIÈGE



Jean-Baptiste Longuet - CNL



Chantal Laasri - CNL



Yamina Collino - CGL



Valérie Poupel - CLCV

N'oublions pas les gestes barrières



LAVEZ-VOUS LES MAINS TRÈS RÉGULIÈREMENT



PORTEZ UN MASQUE DANS LES LIEUX CLOS ET PUBLICS



SALUEZ SANS SE SERRER LA MAIN ÉVITEZ LES EMBRESSADES



UTILISEZ UN MOUCHOIR À USAGE UNIQUE ET JETEZ-LE



TOUSSEZ OU ÉTERNUEZ DANS VOTRE COUDE OU DANS UN MOUCHOIR

Comment bien porter son masque



Lavez-vous les mains **avant** de mettre votre masque et **après** l'avoir retiré.



Mettez et enlevez le masque en le prenant par les lanières.



Couvrez votre nez et votre bouche.



Une fois posé, ne le touchez plus.



Après utilisation, mettez-le dans un sac plastique et jetez-le **OU** s'il est en tissu, lavez-le à 60° pendant 30 min.

LE MASQUE EST UN MOYEN DE PROTECTION COMPLÉMENTAIRE QUI NE REMPLACE PAS LES GESTES BARRIÈRES



Parlons

Écoute

Savoir vivre ensemble !

Respectons
les différences

Bienveillance

Préservons
notre lieu de vie !